

**Secrétariat général**  
**Secteur de l'Organisation**

**Numéro 35-2022**

Réf. : YV/FS/SD

Paris, le 18 février 2022

---

## **ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022**

---

Chères et chers camarades,

Les deux tours de l'élection présidentielle se dérouleront les 10 et 24 avril 2022, et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Nous tenons, conformément à nos principes et pratiques de l'indépendance syndicale, inscrits dans les statuts confédéraux à rappeler quelques données importantes :

- Chaque militant est naturellement libre de ses engagements politiques, à condition de ne pas faire état de son appartenance à Force Ouvrière, ceci en application de l'article premier des statuts confédéraux : **« Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction à la Confédération dans un acte politique ou électoral quelconque ».**
- Si un(e) adhérent(e) est candidat(e) à l'élection législative, il/elle ne doit en aucun cas utiliser ou exprimer son affiliation à Force Ouvrière.
- Pour un(e) adhérent(e) qui aurait un mandat syndical (DS, secrétaire de syndicat, Bureau UD ou fédération...), la meilleure solution consiste à suspendre ou mettre en réserve ce mandat pendant la période électorale, et à y renoncer en cas d'élection.

Nous vous demandons de veiller à ce que toutes ces dispositions soient respectées.

Amitiés syndicales.

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général